



Département de
VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 084-218400570-20251201-DEL_25_08_03-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération 8

OBJET DE LA DELIBÉRATION n° 25-08-03

**ETUDE DE FAISABILITE DE TRAVAUX :
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION PASSEE AVEC LE PARC
NATUREL REGIONAL DU LUBERON**

SEANCE DU 1er DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 26.11.2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN.

Absents : M. Alessandro POZZO, M. Thibaud RICHARD.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée délibérante ce qui suit :

Dans le cadre d'un développement rationnel, la commune envisage, dans la perspective d'une continuité urbaine, l'aménagement d'un nouveau quartier autour de l'école sur un ensemble de terrain dont elle est propriétaire. Le programme validé par les membres du conseil municipal comprend :

- Une extension de l'école incluant restaurant scolaire, local multi accueil et deux logements en R+1 ;
- La construction d'un groupe d'habitations d'environ 14 logements en extension du village.

A ce titre la commune a sollicité le Parc Naturel du Luberon pour réaliser une étude d'orientation et d'aménagement de ce quartier pour la mise en œuvre du programme de travaux précité. La proposition de la mission, du niveau esquisse-programme, fait l'objet d'une convention d'étude. Le montant de la prestation du PNRL s'élève à 3.762 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **APPROUVE** la convention d'étude passée avec le Parc Naturel Régional du Luberon pour la mise en œuvre des travaux précités ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée jointe à la présente ;
- **PRECISE** que les crédits inhérents à cette dépense seront ouverts au budget primitif 2026 compte 203 – opération 92.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Lucien AUBERT



La Secrétaire de Séance,

Muriel PONTET

